

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars à vingt heures // minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

Etaient présents : M^{me} CHEMINEAU Elodie - M. CORMIER Jérôme - M. DEFERT Philippe - M^{me} MOUEZY Elodie - M. MOUSSAY Bruno - M^{me} PESLIER Nathalie - M. ROUSSEAU Didier - M. VALPREMIT Antoine

Absents excusés : M. PALICOT Jérôme -

Secrétaire de séance : M^{me} PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
En Exercice	Présents
09	08
Date de convocation	
21 février 2023	
Date d'affichage	
21 février 2023	

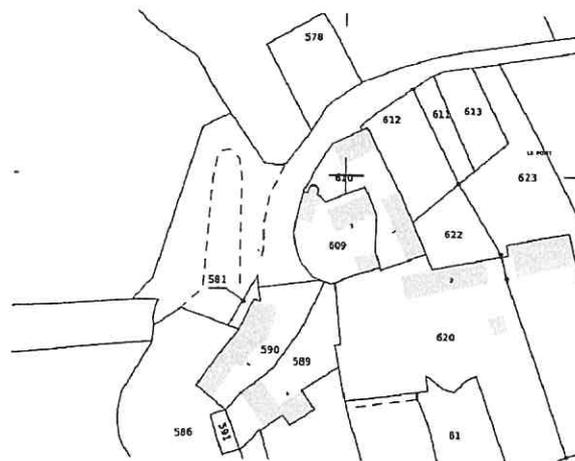
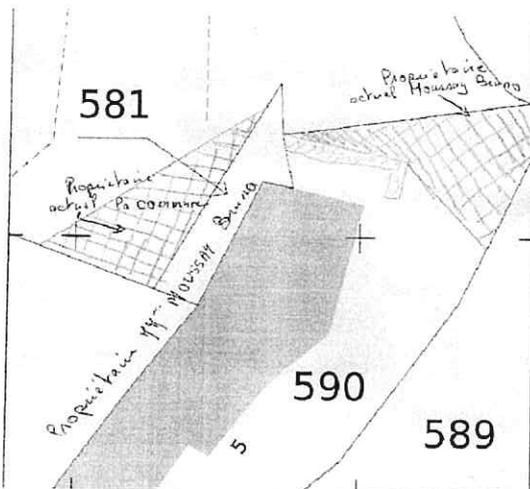
Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023

Aucune observation n'étant formulée,
le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2023 est adopté à l'unanimité

02 – VOIRIE : Echange de terrain au lieu-dit « le Port »

*M. MOUSSAY Bruno étant personnellement concerné par ce dossier,
il s'est retiré de la salle du Conseil Municipal*

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. MOUSSAY Bruno pour un échange de terrains au lieu-dit « le Port » (voir plan ci-dessous).



Pour : 07
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

⇒ d'échanger à titre gratuit les parcelles comme indiqué sur les plans ci-dessus,

⇒ que tous les frais inhérents à cet échange seront pris en charge par M. et M^{me} MOUSSAY Bruno domiciliés au lieu-dit « la Proulière » à Sacé.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

03 – LOTISSEMENT COMMUNAL : Prix de vente des parcelles

M. le Maire présente au Conseil Municipal le coût global du lotissement communal.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix de vente et toutes les conditions d'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

- ⇒ de **fixer** le prix de vente du m² à **67,50 € TTC**,
- ⇒ d'**imputer** cette recette à l'article 7015 du budget « Lotissement Communal »,

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces concernant le dossier.

**Annule et remplace
La délibération du 20/06/2022
visée le 06/07/2022
par la Préfecture de Laval**

Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et Publié à Sacé, le 21 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

La secrétaire de séance,


Nathalie PESLIER

Le Maire,


Antoine VALPREMIT